



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 24 novembre 2008**

Délibération n°2008 – 35 **Décision budgétaire modificative N°2008-03**

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

Vu le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'UEB et la Région de Bretagne et son annexe financière, intégrant les opérations du CPER, et identifiant les activités déléguées à l'UEB sur l'exercice 2008,

la présente décision budgétaire modificative n°2008-03 a pour objet :

- **Une ouverture de crédits de 760 000 € sur recette nouvelle provenant de la Région de Bretagne pour le financement 2008 des opérations confiées à l'UEB**
- **L'annulation de la prévision de recette de 120 000 € sur financement Région et de l'ouverture correspondante de crédits, inscrites par DBM 2008-01 le 23 juin 2008 (prévision d'un financement Région en 2008 pour la mise en œuvre du réseau régional à très haut débit : contribution annulée en 2008 et reportée sur exercice ultérieur, compte tenu du financement de 310 000 € notifiés par l'Etat en 2008)**

Exposé détaillé du présent projet :

1) Ouverture de crédits sur recette nouvelle :

Le montant total des financements de la Région pour l'ensemble des activités en 2008 est de 1 435 000 € (voir annexe financière contrat UEB-Région joint au présent document).

Il convient d'en déduire les sommes versées directement aux établissements chargés, sous l'égide de l'Université de Bretagne, de la mise en œuvre des actions UNRB, CNB, FTLV, site internet de l'UB et fonctionnement de l'UB (UR1, UR2, UBO, UBS, grandes écoles) pour un total de 675 000 €. Le montant restant à déléguer à l'UEB est de 760 000 €.

En conséquence :

Inscription au compte 744 d'une recette de 760 000 € de subvention de la Région

Ouverture de crédits pour un total de 760 000 €, inscrits au compte 657 (subventions réparties)

2) Annulation de la prévision de recette et de l'ouverture de crédits de 120 000€ inscrites dans la DBM 2008-01

Annulation de la recette inscrite au compte 744 (Région) pour 120 000 €

Annulation des crédits inscrits pour 20 000 € au compte 64 (rémunérations) et pour 100 000 € au compte 62 (prestations intellectuelles)

Le montant modifié du total des produits est arrêté à : 2 468 405,40 €

Le montant modifié du total des charges est arrêté à : 4 123 405,40 €

Il est demandé un accord du conseil d'administration sur ces propositions.

Nombre de membres en exercice : 29

Majorité requise :

Vote : 27 Refus de participer au vote : 0

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Visa du

Président :

Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 26 novembre 2008